

## **MODALITES DE DEMANDE DE CONSULTATION DES HISTORIQUES D'ACCES AUX DONNEES DE SANTE A CARACTERE PERSONNEL**

Sur le même principe que l'accès aux données de santé, conformément au respect du droit des personnes, le patient pourra faire valoir son droit à consultation des historiques d'accès à ses données. La demande doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, soit au centre de soins, client de PROGINOV et responsable du traitement, soit directement à la Direction technique de la Société PROGINOV, accompagnée d'une copie de pièce d'identité certifiée conforme.

Cette demande expresse ne peut être formulée que par le patient ou tout ayant droit en cas de décès du patient suivant le modèle ci-dessous.

Il sera répondu à la demande du patient sous un délai de 8 jours (2 mois pour toute donnée hébergée depuis plus de 5 ans), sous contrôle du médecin désigné par l'hébergeur conformément à la réglementation en vigueur.

Pour mémoire, PROGINOV n'intervient en aucune manière dans la lecture des données ou la modification de celles-ci. PROGINOV, en qualité d'hébergeur de données de santé à caractère personnel intervient dans l'administration des données afin de pouvoir les déplacer, les stocker ou les restituer à ses clients sur instructions du responsable du traitement conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi précitée.

Expéditeur  
NOM Prénom  
Adresse  
Code postal - Ville

**Destinataire**

Adresse

**Code postal - Ville**

Ville, le

Lettre recommandée avec Accusé Réception

OBJET : Demande des historiques d'accès à mon dossier hébergé contenant des données de santé à caractère personnel

Madame, Monsieur,

En application des dispositions de l'article 43 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, je vous prie de bien vouloir m'adresser l'historique des accès à mes données de santé hébergées par la société PROGINOV (avec indication de la signification des codes, sigles ou abréviations éventuellement utilisés).

Je vous rappelle que vous disposez d'un délai maximal de 8 jours pour me communiquer ces traces de mon dossier médical conformément à l'article L.1111-7 du code de la santé publique, délai porté à 2 mois pour toutes données hébergées depuis plus de 5 ans.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**NOM Prénom**

PJ : photocopie de ma pièce d'identité certifiée conforme.